

16 DEC. 2016



AR PREFECTURE

046-200023737-20161212-16_12_12_2016-DE
Reçu le 15/12/2016

Séance du 12 décembre 2016 à 19 heures
Commune de CAHORS – ESPACE DES Congrès

Aujourd'hui, sept novembre deux milles seize, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de CAILLAC –Salle des Fêtes

Etaient présents :

60 titulaires dont 2 possédant une procuration
10 suppléants

• TITULAIRES :

ARCAMBAL
BOISSIERES
BOUZIES
CABRERETS
CAHORS

CALAMANE
CATUS
CIEURAC
COURS
CRAYSSAC
DOUELLE
ESPERE
FRANCOULES
GIGOUZAC
LABASTIDE DU VERT
LAMAGDELAINE
LAROQUE DES ARCS
LE MONTAT
LES JUNIES
LHERM
MECHMONT
MERCUES
NUZEJOULS
PRADINES
ST DENIS CATUS
ST GERY
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TOUR DE FAURE
TRESPoux-RASSIELS
VALROUFIE
VERS

M. LABRO Didier, Mme TEULIERES Marcelle
M. PARNAUDEAU Willy,
M. RAFFY Gilles,
M. SEGOND Dominique,
M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève,
Mme LASFARGUES Geneviève, M. MUNTE Serge, M. SIMON Michel, Mme FAUBERT Françoise, Mme BOUIX Catherine, Mme LENEVEU Hélène, M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER Noëlle, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte, Mme EYMES Isabelle, Mme HAUDRY Sabine,
M. DUJOL Jean-Paul,
M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,
M. PEYRUS Guy,
Mme FOURNIER-BREUILLE Martine,
M. JOUCLAS Guy, M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte, M. TREIL Jean,
M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,
M. GUILLEMOT Jean-Luc,
M. MOLINIE Romuald,
M. CANCEIL Philippe,
Mme ARNAUDET Véronique, M. CORMANE Jean-Pierre,
M. NOUAILLES Serge,
Mme VANBESIEEN Joëlle, M. MOUGEOT Jean-Paul,
Mme SIMON-PICQUET Agnès,
M. REIX Jean-Albert,
M. PRADDAUDE Jean-Paul,
M. DIZENGREMEL Ludovic,
Mme DESSERTAINE Brigitte,
M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine, M. STEVENARD Daniel,
M. FIGEAC Philippe,
M. BORIES Olivier,
M. FERNANDEZ Pierre,
M. GILBERT Joël,
M. PECHBERTY Jean-Jacques,
M. DIOT Fabrice,
M. ANNES Jean-Pierre,
M. GILES Jérôme,

• SUPPLEANTS :

BOISSIERES
CAILLAC
CIEURAC
COURS
FONTANES
LABASTIDE DU VERT
LHERM
MECHMONT
ST MEDARD

Mme GARRIGOU Isabelle,
Mme MARTIN Caroline,
M. GARD Michel,
M. MOLESIN Jean-Pierre,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
Mme SOLIVERES Hélène,
Mme SALANIE Jacqueline,
M. PONS Stéphane,
M. CICUTO Daniel,

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

17 titulaires - 17 suppléants

▪ TITULAIRES :

CAHORS

M. BOUILLAGUET Vincent, M. SINDOU Géraud, Mme DUPLESSIS-KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC Yannick,

CAILLAC

M. TILLOU José,

FONTANES

Mme VALETTE Roselyne (procuration donnée à M. MOLINIE),

LABASTIDE MARNHAC

M. JARRY Daniel, Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,

LHERM

M. VIVIER Jean-Luc,

MERCUES

Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,

MONTGESTY

M. GALTHIE Jean-Noël,

PONTCIRQ

M. CHATAIN Thierry,

PRADINES

Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,

ST CIRQ LAPOPIE

M. MIQUEL Gérard,

TRESPoux-RASSIELS

M. LAVAU Pascal (procuration donnée à M. DIOT),

▪ SUPPLEANTS :

BOUZIES

Mme MARMIESSE Yvette,

CABRERETS

M. PAULIN Peter,

CALAMANE

M. FAURE Jean-Pierre,

FRANCOULES

M. COMBET Gil,

GIGOUZAC

M. OUVRARD François,

LAROQUE DES ARCS

M. BONNEMERE Jean-Claude,

LES JUNIES

M. BARDINA Fabien,

MAXOU

M. CHASTAGNOL Gérard,

MONTGESTY

M. LEFEBVRE Jean-Yves,

NUZEJOULS

M. BESSEDE Arnaud,

PONTCIRQ

M. SOULIER Yves,

ST CIRQ LAPOPIE

M. DECREMPS Frédéric,

ST DENIS CATUS

M. RAFFY Bernard,

ST GERY

M. BERNIOT Pierre-Jacques,

ST PIERRE LAFEUILLE

M. BONNET Frédéric,

VALROUFIE

M. NICOLAON Patrick,

VERS

M. DESROQUES Alain,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : Habitat / Prospective territoriale

Objet : Regualification du parc de logements inconfortables ou insalubres – Mise en place d'un dispositif expérimental avec la Région Occitanie

A été adopté à l'unanimité

16 DEC. 2016



AR PREFECTURE

046-200023737-20161212-16_12_12_2016-DE
Regu le 15/12/2016

Délibération n° 16

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 12 décembre 2016

Rapporteur : Michel SIMON

Rédacteur : Sophie RAYNAL / Emily HAUCK

Service : Habitat / Prospective territoriale

Objet : Requalification du parc de logements inconfortables ou insalubres – Mise en place d'un dispositif expérimental avec la Région Occitanie

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2014, la démarche partagée « Cahors Cœur d'agglomération », s'inscrivant dans la continuité des actions de reconquête du secteur sauvegardé menée depuis 2008, vise à :

- Conforter la centralité et l'attractivité du bassin de vie ;
- Assurer un rééquilibrage social et le retour des familles en cœur de ville ;
- Accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités dans un cadre de vie préservé ;
- Développer une centralité économe en énergie.

De manière opérationnelle, il s'agit de restaurer, mettre en valeur le patrimoine architectural et produire de nouveaux logements à travers des actions de réhabilitation notamment dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain (OPAH-RU) 2015-2020.

Par délibération en date du 4 juin 2015, l'ancienne Région Midi-Pyrénées a créé un dispositif d'aide pour la requalification du parc de logements inconfortables ou insalubres en secteur sauvegardé. Suite à des échanges entre la Communauté d'agglomération du Grand Cahors et la Région, il a été convenu que le Grand Cahors expérimentait la mise en place de ces aides régionales spécifiques par le biais d'un fonds de concours attribué au Grand Cahors au titre du Contrat Régional Unique d'agglomération.

En effet, les services du Grand Cahors accompagnent les particuliers dans le montage de leurs dossiers, centralisent les demandes de subvention et assurent le relais avec les services de la Région.

Le dispositif concerne trois types d'aides à destination des propriétaires bailleurs dont les taux d'intervention sont les suivants :

- Travaux de rénovation visant à la création des logements locatifs : 15 % d'une dépense éligible plafonnée à 40 000 € par logement ;
- Valorisation patrimoniale : 30 % d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € par logement ;
- Mise en accessibilité en faveur des personnes en situation de handicap : 30 % d'une dépense éligible plafonnée à 20 000 € par logement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

- a- D'approuver la mise en place d'un dispositif expérimental pour la requalification du parc de logements inconfortables ou insalubres ;
- b- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions régionales au nom des propriétaires bailleurs éligibles ;
- c- D'autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire adopte les propositions du rapporteur.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,

Jean-Marc VAYSSOUZE-FAURE